



Conférence des Ordinaires Romands

Concept global de la formation en Eglise en Suisse romande

Ministères et formations
des agents pastoraux en Suisse romande :
disciples missionnaires

Diocèse de Bâle (Jura pastoral)

Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg

Diocèse de Sion (partie francophone)

Abbaye territoriale de Saint-Maurice

Adopté et promulgué par la COR en sa séance du 15 février 2019 à Givisiez.

RESUME

1. Le présent « Concept global » entend définir les *besoins*, les *fondements* et les *objectifs* de la formation initiale à un ministère ecclésial en Suisse romande, ainsi que de la formation continue des agents pastoraux, prêtres, diacres et laïcs. Elaboré et rédigé par le Conseil romand de la formation à la demande de la COR, il est soumis à son approbation et promulgué par elle.
2. Il se présente en *deux parties* : I. Principes et fondements, II. La formation des agents pastoraux, disciples missionnaires. Des *dispositions* (en encadré) ponctuent les chapitres et décrivent en quelques mots la concrétisation du concept global pour la Suisse romande. Ce document revêt un caractère *évolutif* dans sa mise en œuvre.
3. Il se fonde sur la théologie de l'Église et des ministères de Vatican II, ainsi que sur l'enseignement du Pape François développé dans son exhortation apostolique *Evangelii Gaudium*, qui éclaire l'identité de l'agent pastoral, qu'il soit prêtre, diacre ou laïc, membre de la « *communauté des disciples missionnaires* » au service de tous.
4. La formation mobilise la *collaboration* de multiples acteurs. Parmi eux, le Centre Catholique Romand de Formations en Église (CCRFE) a reçu de la COR le mandat spécifique « *de planifier, de coordonner et de dispenser la formation des candidats au presbytérat, au diaconat et à un ministère ou un service laïc ainsi que la formation continue des prêtres, diacres et agents pastoraux laïcs* ». Il collabore ainsi activement avec l'ensemble des acteurs de la formation et les autorités pastorales.
5. La formation des agents pastoraux, disciples missionnaires, s'articule selon quatre dimensions : les *formations humaine, spirituelle, intellectuelle et pastorale*.
6. L'envoi en formation des candidats fait apparaître la nécessité d'un *discernement* préalable et de critères communs afin d'éprouver la vocation et les aptitudes au ministère envisagé.
7. La *formation initiale* vise à poser les bases solides d'une formation humaine intégrale. Elle tend aussi à développer les compétences requises par le ministère ecclésial sur les plans spirituel, intellectuel et pastoral. Elle doit se vivre dans un cadre communautaire, selon les états de vie et entre les filières, qui permette aux candidats de se familiariser avec la réalité ecclésiale locale et de progresser ensemble dans la diversité des ministères.
8. En vue de certains champs pastoraux particuliers (santé, jeunesse, pastorale sociale, catéchèse, formation d'adultes, etc.), des *formations spécifiques et complémentaires* peuvent être envisagées.
9. La *formation continue* est indispensable à qui veut rester fidèle à son ministère et au service de l'Église. Pensée, pour ce qui relève du niveau romand, au sein du Conseil romand de la formation de manière articulée avec la formation initiale, sa mise en œuvre relève des services pastoraux des différents diocèses et vicariats en collaboration avec le CCRFE.

PREMIERE PARTIE : PRINCIPES ET FONDEMENTS

1. Fondements théologiques et rappels historiques

1.1 La mission participée de l'Église et l'importance de la formation

1.1.1 Le Christ et l'Église

« *Le Christ Seigneur... a fait du peuple nouveau « un royaume et des prêtres pour Dieu, son Père » (cf. Ap. 1,6 ; 5,9-10). Les baptisés en effet sont, par la régénération et l'onction du Saint-Esprit, consacrés pour être une demeure spirituelle et un sacerdoce saint, pour offrir, par toute l'activité de l'homme chrétien, des sacrifices spirituels, et pour annoncer la puissance de celui qui les a appelés des ténèbres à son admirable lumière (cf. 1P 2,4-10) »¹. Développée par le Concile Vatican II, cette théologie de l'Église Corps du Christ, Temple de l'Esprit et Peuple de Dieu, implique que tous les baptisés en sont à la fois les membres et les acteurs de sa mission, chacun selon sa vocation propre.*

1.1.2 L'unique mission de l'Église

Telle que nous la fait découvrir le Nouveau Testament, la mission de cette Église dont le Christ est la tête comprend l'annonce de la Bonne Nouvelle (*martyria*), la sanctification du Peuple de Dieu (*leiturgia*), le service de la charité (*diakonia*) et la construction de la communauté (*koinônia*). De l'exercice de cette mission, l'évêque est le premier responsable dans son diocèse. Pour l'aider dans cette tâche, il s'appuie sur des prêtres, des diacres et des agents pastoraux laïcs, et sur tous les baptisés.

1.1.3 D'abord, le baptême

« *Le baptême est la seule et unique source de toute la vie chrétienne, quel que soit l'état dans lequel elle est vécue. La grâce baptismale n'est pas une grâce parmi d'autres, elle est la grâce par excellence, car c'est d'elle que dépend notre existence même comme chrétienne. Ce sacrement nous « greffe » de quelque manière sur la vie même de Dieu en nous configurant à l'humanité du Christ : Christianus alter*

¹ Concile Vatican II, *Lumen Gentium* 10. Cf. aussi *Apostolicam Actuositatem*, n. 2 : « *L'Église est faite pour étendre le règne du Christ à toute la terre, pour la gloire de Dieu le Père ; elle fait ainsi participer tous les hommes à la rédemption et au salut ; par eux elle ordonne en vérité le monde entier au Christ. On appelle apostolat toute activité du Corps mystique qui tend vers ce but : l'Église l'exerce par tous ses membres, toutefois de diverses manières. En effet, la vocation chrétienne est aussi par nature vocation à l'apostolat. Dans l'organisme d'un corps vivant aucun membre ne se comporte de manière purement passive, mais participe à la vie et à l'activité générale du corps. Ainsi dans le Corps du Christ qui est l'Église, « tout le corps opère sa croissance selon le rôle de chaque partie » (Ep 4, 16). Bien plus, les membres de ce corps sont tellement unis et solidaires (cf. Ep 4, 16) qu'un membre qui ne travaille pas selon ses possibilités à la croissance du corps doit être réputé inutile à l'Église et à lui-même. Il y a dans l'Église diversité de ministères, mais unité de mission ».*

Christus »². C'est donc en vertu de son baptême et de sa confirmation que chaque chrétien, membre du Christ, est appelé à édifier Son Eglise. Modalisée ou « colorée » par les différents sacrements et engagements de la vie chrétienne (ordre, mariage, profession religieuse, etc.), c'est toujours la même grâce baptismale qui, conférant à chaque membre de l'Eglise une égale dignité et fondant sa vocation à une même sainteté, dispose chacun à répondre personnellement à l'appel particulier du Seigneur sur sa vie.

1.1.4 Les différents ministères et services en Eglise

Toujours au n. 10 de la constitution dogmatique sur l'Eglise *Lumen Gentium*, le Concile Vatican II établit très clairement la complémentarité des différentes vocations ecclésiales, les deux sacerdoce (le sacerdoce baptismal de tout baptisé d'une part, et le ministère sacerdotal des évêques, prêtres et diacres d'autre part) étant « ordonnés l'un à l'autre » (« *ad invicem ordinantur* »). En d'autres termes, chaque vocation ecclésiale a pour objectif de se mettre au service des autres, dans un esprit de collaboration et de coresponsabilité. Le ministre ordonné est un baptisé qui reçoit le sacrement de l'ordre pour que chaque personne rencontrée vive au mieux sa propre vocation baptismale³, et la responsabilité ultime de l'évêque, par l'exercice de sa triple charge de sanctifier (*munus sanctificandi*), d'enseigner (*munus docendi*) et de gouverner (*munus regendi*), consiste à veiller à ce que tout le peuple de Dieu soit en mesure de réaliser la triple dimension sacerdotale, prophétique et royale propre à sa vocation baptismale⁴.

1.1.5 Une coopération plus étroite de certains baptisés

Le Concile Vatican II ne se contente pas de rappeler l'importance de chaque baptisé dans la mission de l'Eglise⁵ ; il reconnaît aussi que certains laïcs, en raison de leur baptême, peuvent être appelés à collaborer plus étroitement avec les ministres

² B.-D. de La Soujeole, *Prêtre du Seigneur dans son Eglise*, Paris, Parole et Silence, 2009, p. 13.

³ Cf. Concile Vatican II, *Presbyterorum Ordinis*, n. 3 : « Le but et la finalité que le prêtre se propose d'atteindre par sa vie et son ministère, c'est de rendre gloire à Dieu ; et cette gloire, c'est l'accueil, libre et reconnaissant, des hommes à l'œuvre du Salut accomplie par le Christ ». Voir aussi le discours de Benoît XVI à l'ouverture du Congrès ecclésial du Diocèse de Rome (26 mai 2009) : « Il est nécessaire d'améliorer l'organisation pastorale, de façon à ce que, dans le respect des vocations et des rôles des personnes consacrées et des laïcs, l'on promeuve graduellement la coresponsabilité de l'ensemble de tous les membres du Peuple de Dieu. Cela exige un changement de mentalité concernant particulièrement les laïcs, en ne les considérant plus seulement comme des « collaborateurs » du clergé, mais en les reconnaissant réellement comme « coresponsables » de l'être et de l'agir de l'Eglise, en favorisant la consolidation d'un laïcat mûr et engagé. Cette conscience commune de tous les baptisés d'être Eglise n'amenuise pas la responsabilité des curés. C'est précisément à vous qu'il revient, chers curés, de promouvoir la croissance spirituelle et apostolique de ceux qui sont déjà assidus et engagés dans les paroisses: ils sont le noyau de la communauté qui constituera un ferment pour les autres. »

⁴ Cf. Congrégation pour le clergé, Instruction « *Le prêtre, pasteur et guide de la communauté paroissiale* », n. 6 : « Le sacerdoce commun ou baptismal des chrétiens, en tant que participation réelle au sacerdoce du Christ, constitue une propriété essentielle du nouveau Peuple de Dieu ».

⁵ Cf. Concile Vatican II, *Lumen Gentium*, n. 33 : « Les laïcs rassemblés dans le Peuple de Dieu et constitués dans le Corps du Christ sous une seule Tête, sont appelés, quels qu'ils soient, à contribuer, comme des membres vivants... à la croissance de l'Eglise et à sa sanctification ininterrompue ».

ordonnés⁶. De là découle la nécessité de les former à leur identité ecclésiale et à leur mission, au même titre que les candidats à un ministère ordonné (prêtres et diacres).

1.2 Rappel historique de la situation en Suisse romande

1.2.1 Le CIFT et le Concept global de 2003

Sous l'égide de la Conférence des ordinaires romands (COR) et dans l'élan d'un mouvement initié depuis déjà plusieurs dizaines d'années suite au regroupement d'un certain nombre de formations ecclésiales romandes à Fribourg autour de la Faculté de théologie (Université) et de l'Institut romand de formation aux ministères (IFM), une réflexion commencée dès 1995 a conduit, en 2003, à l'adoption par la COR d'un premier « *Concept global de la formation aux ministères et aux services pastoraux en Suisse romande* », élaboré et rédigé sous la responsabilité du Centre interdiocésain de formation théologique (CIFT).

1.2.2 Les principaux accents du Concept global de 2003

Dans un contexte déjà caractérisé par une baisse des vocations consacrées et des ressources financières, le « Concept global » de 2003 entendait œuvrer au rassemblement des candidats aux différents ministères et services pastoraux en Suisse romande, en favorisant un esprit de corps ecclésial et une formation de qualité. Recevant ce « signe des temps » comme un appel positif à reconnaître la vocation de chaque baptisé et à décloisonner des formations jugées parfois trop nombreuses et indépendantes, le Concept de 2003 se proposait concrètement « *d'améliorer la synergie entre les formations existantes en Suisse romande et de mieux coordonner leurs ressources humaines et financières* », et « *d'assurer pour le présent et pour l'avenir la formation de prêtres, diacres et agents pastoraux laïcs qui soient des ministres fervents et convaincus pour la nouvelle évangélisation, des serviteurs fidèles et généreux de Jésus Christ et des hommes* »⁷.

1.2.3 De nouvelles évolutions

Avec un peu de recul, on peut aujourd'hui constater que les intuitions du Concept global de 2003 ont porté de beaux fruits pour notre Eglise romande. Sur le plan structurel, on peut ainsi noter la mise sur pied d'une « Année de discernement » commune pour tous les candidats au presbytérat de Suisse romande, le renforcement des différentes dimensions de la formation (humaine, spirituelle, intellectuelle et pastorale) à l'IFM, l'accompagnement croissant des candidats assistants pastoraux étudiant à l'Université, ou la réalisation de la « Maison des Séminaires » en 2012. Inversement, d'autres éléments présents dans le Concept de 2003 sont entretemps devenus caducs (disparition de la « Section B » à la faculté de théologie et de l'Ecole de la foi), tandis que d'autres encore ont notablement évolué (formation des candidats au diaconat permanent, année de

⁶ Cf. ibidem : « *Les laïcs peuvent en outre, de diverses manières, être appelés à coopérer plus immédiatement avec l'apostolat de la hiérarchie* ».

⁷ *Concept global* de 2003, p. 2.

stage pastoral, etc.). Surtout, le CIFT, le CCRFP (Centre catholique romand de formation permanente) et l'IFM se sont rapprochés pour faire place en 2014 au Centre catholique romand de formations en Eglise (CCRFE), les deux premières structures disparaissant tandis que la troisième subsistait pour devenir en quelque sorte la plateforme de la nouvelle entité. Son mandat apparaît désormais sensiblement plus large : tandis que le CIFT portait uniquement sur les formations initiales, la COR a confié au nouveau CCRFE la responsabilité de coordonner également la formation continue en Suisse romande, placée auparavant sous la responsabilité du CCRFP. Dans le même élan, la Conférence des évêques suisses (CES) et la COR ont également institué le Conseil romand de la formation, instance stratégique chargée de l'ensemble de la formation ecclésiale en Suisse romande. Enfin, il devenait urgent de prendre en considération également sur le plan de la formation de nouveaux signes des temps, comme par exemple l'attention croissante au domaine de la diaconie, à la sauvegarde de la création, à la justice sociale ou aux phénomènes migratoires. Pour toutes ces raisons, la rédaction d'un nouveau Concept global est ainsi devenue nécessaire.

Disposition 1 Le présent « Concept global » entend reprendre les principaux acquis du précédent document de 2003, fondés notamment sur la théologie de l'Eglise et des ministères définie au Concile Vatican II, tout en tenant compte des nouveaux éléments et du contexte actuel. Elaboré et rédigé par le Conseil romand de la formation, il est soumis à approbation de la COR et promulgué par elle. Conçu en fonction des différents chantiers pastoraux abordés, il pourra être appelé à diverses révisions ou adjonctions ultérieures. Le cas échéant, ces nouvelles versions seront également soumises à l'aval de la COR.

2. Un nouvel accent : l'enseignement du Pape François et la figure du « disciple missionnaire »

2.1 La dimension programmatique de l'exhortation apostolique « *Evangelii Gaudium* »

2.1.1 De nouveaux « signes des temps »

Nous estimons que l'enseignement du Pape François peut puissamment contribuer à nourrir la réflexion conduisant à établir un nouveau Concept global de la formation ecclésiale en Suisse romande. Fortement ancré dans la doctrine de ses prédécesseurs Jean-Paul II et Benoît XVI, le Souverain Pontife délivre dans son exhortation apostolique « *Evangelii Gaudium* » (« La joie de l'Evangile ») un enseignement qu'il considère lui-même comme programmatique et qui nous semble également valoir dans le domaine de la formation. Il y pointe notamment un certain nombre de « signes des temps » qui, tout en confirmant souvent ceux déjà observés il y a quinze ans, rendent encore plus urgente et nécessaire la poursuite du chemin commencé en Suisse romande. Alors que nous vivons dans un monde caractérisé par d'énormes progrès dans le domaine de la communication, notre société se trouve cependant menacée, notamment, par la

tentation du repli sur soi et de l'isolement⁸. Le libéralisme économique absolu et « l'idolâtrie de l'argent » conduisent souvent au mépris de la personne humaine⁹, tandis que « *l'individualisme postmoderne et mondialisé favorise un style de vie qui affaiblit le développement et la stabilité des liens entre les personnes, et qui dénature les liens familiaux* »¹⁰. Toutes ces observations entraînent des conséquences décisives également sur le plan de la formation ecclésiale, plaidant notamment pour un renforcement de la dimension communautaire, de la formation humaine et des diverses synergies possibles entre les différentes structures de formation.

2.1.2 Une Eglise « en sortie »

L'exhortation apostolique « *Evangelii Gaudium* » est caractérisée par de nombreuses expressions incisives qui ont fait connaître depuis longtemps l'engagement du Pape François en faveur d'une Eglise « en sortie ». C'est à un véritable décentrement de soi que tout chrétien est invité pour se tourner vers Jésus : « *La joie de l'Évangile remplit le cœur et toute la vie de ceux qui rencontrent Jésus. Ceux qui se laissent sauver par lui sont libérés du péché, de la tristesse, du vide intérieur, de l'isolement. Avec Jésus-Christ la joie naît et renaît toujours* »¹¹. A l'inverse de toute « autoréférencialité », l'Eglise est appelée à se tourner vers les « périphéries » : « *Tout chrétien et toute communauté discerneront quel est le chemin que le Seigneur propose, mais nous sommes tous invités à accepter cet appel : sortir de son propre confort et avoir le courage de rejoindre toutes les périphéries qui ont besoin de la lumière de l'Évangile* »¹². Le fondement de cette mission réside dans l'incarnation du Fils de Dieu, qui est « sorti » du sein du Père pour sauver les hommes (cf. Mc 1,38). Ce mystère de l'incarnation conduit chaque chrétien à oser la rencontre concrète avec tout homme, auquel Dieu s'est en quelque sorte uni en Jésus-Christ : « *L'Évangile nous invite toujours à courir le risque de la rencontre avec le visage de l'autre, avec sa présence physique qui interpelle, avec sa souffrance et ses demandes, avec sa joie contagieuse dans un constant corps à corps. La foi authentique dans le Fils de Dieu fait chair est inséparable du don de soi, de l'appartenance à la communauté, du service, de la réconciliation avec la chair des autres* »¹³.

⁸ Cf. *Evangelii Gaudium*, n. 2 : « *Le grand risque du monde d'aujourd'hui, avec son offre de consommation multiple et écrasante, est une tristesse individualiste qui vient du cœur bien installé et avare, de la recherche malade de plaisirs superficiels, de la conscience isolée* ».

⁹ Cf. idem, n. 55 : « *La crise financière que nous traversons nous fait oublier qu'elle a, à son origine, une crise anthropologique profonde : la négation du primat de l'être humain* ».

¹⁰ Idem, n. 67.

¹¹ Idem, n. 1.

¹² Idem, n. 20. Cf. aussi le n. 83. Pour le Pape François, la périphérie n'est pas un espace qu'il faut investir. Elle est la réalité humaine marquée par la misère, la souffrance, le péché ; la société qui s'organise dans le refus de toute référence à un ailleurs qu'elle-même ; l'humanité qui ne connaît pas Dieu ou s'organise sans Dieu. Le centre est la personne du Christ ; l'Eglise, lorsqu'elle se réduit à un fonctionnement, n'est plus pleinement l'Eglise du Christ, elle devient elle-même périphérie (cf. Discours du 28 juillet et du 4 octobre 2013).

¹³ Idem, n. 88.

2.2 Le défi du renouvellement de la pastorale

2.2.1 Un mouvement de conversion missionnaire

En écho à ces nouveaux « signes des temps » et en réponse à la nécessité de « sortir », notre Eglise est urgemment invitée à opérer un mouvement de conversion missionnaire, se tournant vers le Christ pour mieux le reconnaître présent dans chaque « périphérie » sociale, existentielle ou ecclésiale. L'exhortation « *Evangelii Gaudium* » le souligne : « *J'invite chaque chrétien, en quelque lieu et situation où il se trouve, à renouveler aujourd'hui même sa rencontre personnelle avec Jésus Christ ou, au moins, à prendre la décision de se laisser rencontrer par lui* »¹⁴ ; « *Ton cœur sait que la vie n'est pas la même sans lui (l'amour salvifique du Seigneur au-delà de nos imperfections), alors ce que tu as découvert, ce qui t'aide à vivre et te donne une espérance, c'est cela que tu dois communiquer aux autres* »¹⁵ ; « *La première motivation pour évangéliser est l'amour de Jésus que nous avons reçu, l'expérience d'être sauvés par lui qui nous pousse à l'aimer toujours plus* »¹⁶.

2.2.2 Des conséquences pratiques pour la pastorale

Cette option tout à la fois fortement christocentrique et entièrement « décentrée » doit se traduire par une approche pastorale propre et renouvelée. Le Pape François est encore ici très clair et direct : « *Nous sommes un peuple. Pour être d'authentiques évangélisateurs, il convient aussi de développer le goût spirituel d'être proche de la vie des gens, jusqu'à découvrir que c'est une source de joie supérieure. La mission est une passion pour Jésus mais, en même temps, elle est une passion pour son peuple* »¹⁷ ; « *J'imagine un choix missionnaire capable de transformer toute chose, afin que les habitudes, les styles, les horaires, le langage et toute structure ecclésiale deviennent un canal adéquat pour l'évangélisation du monde actuel, plus que pour l'auto-préservation* »¹⁸ ; « *La paroisse n'est pas une structure caduque ; précisément parce qu'elle a une grande plasticité, elle peut prendre des formes très diverses qui demandent la docilité et la créativité missionnaire du pasteur et de la communauté* »¹⁹. En un mot, il faut quitter l'idée d'une « *simple administration* » pour se constituer en « *état permanent de mission* »²⁰, ne pas hésiter à renoncer aux éléments de notre pastorale devenus obsolètes²¹, et oser des changements conduisant à de véritables nouveautés : « *La pastorale en terme missionnaire exige d'abandonner le confortable critère pastoral du 'on a toujours fait ainsi'. J'invite chacun à être audacieux et créatif dans ce devoir de repenser les objectifs, les structures, le style et les méthodes évangélisatrices de*

¹⁴ Idem, n. 3.

¹⁵ Idem, n. 121.

¹⁶ Idem, n. 264.

¹⁷ Idem, n. 268.

¹⁸ Idem, n. 27.

¹⁹ Idem, n. 28.

²⁰ Idem, n. 25.

²¹ Cf. idem, n. 43.

leurs propres communautés... L'important est de ne pas marcher seul, mais de toujours compter sur les frères et spécialement sur la conduite des évêques, dans un sage et réaliste discernement pastoral »²².

2.3 La figure du « disciple missionnaire »

2.3.1 Une identité renouvelée pour toute la communauté ecclésiale

On aura compris qu'une telle approche pastorale entraîne des conséquences majeures aussi bien pour l'identité des agents pastoraux et pour leur formation que pour l'ensemble de la communauté ecclésiale. Celle-ci se décline principalement, dans l'enseignement du Pape François, autour de la figure du « disciple missionnaire ». Le Souverain Pontife l'explique notamment au n. 120 de son exhortation : « *En vertu du baptême reçu, chaque membre du Peuple de Dieu est devenu disciple missionnaire (cf. Mt 28,19). Chaque baptisé, quels que soient sa fonction dans l'Eglise et le niveau d'instruction de sa foi, est un sujet actif de l'évangélisation, et il serait inadéquat de penser à un schéma d'évangélisation utilisé pour des acteurs qualifiés, où le reste du peuple fidèle serait seulement destiné à bénéficier de leurs actions* ». Il vaut la peine de s'arrêter sur les deux termes de cette expression, qui reprennent de façon synthétique tout ce que nous avons présenté plus haut : *disciple*, le chrétien doit sans cesse se laisser former par le Christ et modeler sa vie à son exemple ; *missionnaire*, il doit se tourner vers ses frères pour reconnaître, annoncer et cultiver en eux la présence et l'action du Christ. En d'autres termes, le Pape François s'inscrit parfaitement dans l'enseignement conciliaire fondé sur la primauté du baptême ; mais plus clairement que les textes de Vatican II, il établit pour chaque baptisé la nécessité d'être évangéliste (missionnaire) et de se laisser former à la suite de Jésus (disciple). Cette double vocation prend une grande place tout au long de l'exhortation apostolique : le disciple missionnaire prie et travaille avec Jésus²³ ; il a conscience du besoin permanent qu'il a d'être évangélisé²⁴ ; il est membre d'une Eglise qui est tout entière une « *communauté des disciples missionnaires qui prennent l'initiative, qui s'impliquent, qui accompagnent, qui fructifient et qui fêtent* »²⁵ ; pour avoir expérimenté la miséricorde du Père, la communauté évangélisatrice « *vit un désir inépuisable d'offrir la miséricorde* »²⁶ ; elle « *se met dans la vie quotidienne des autres* », elle « *connaît les longues attentes et la patience apostolique* », elle « *célèbre et fête chaque petite victoire, chaque pas en avant dans l'évangélisation* »²⁷. Et tout cela relève de la vocation baptismale de tout chrétien.

²² Idem, n. 33.

²³ Cf. idem, n. 262 : « *Du point de vue de l'Évangélisation, il n'y a pas besoin de propositions mystiques sans un fort engagement social et missionnaire, ni de discours et d'usages sociaux et pastoraux, sans une spiritualité qui transforme le cœur* ».

²⁴ Cf. idem, n. 164.

²⁵ Idem, n. 24.

²⁶ Ibidem.

²⁷ Ibidem.

2.3.2 Une identité renouvelée pour l'agent pastoral

Ce qui vaut pour chaque baptisé ne saurait bien sûr faire défaut aux agents pastoraux. Dans le même esprit et la même ligne que tout ce qui vient d'être rapporté à l'ensemble de la communauté ecclésiale, les agents pastoraux (prêtres, diacres et laïcs) sont particulièrement appelés à mettre leurs pas dans ceux du Christ pour devenir disciples missionnaires. Ils doivent avoir « *l'odeur des brebis* » pour que celles-ci écoutent leur voix²⁸. Ils sont des disciples missionnaires au service des autres disciples missionnaires que sont tous les baptisés et tous nos frères et sœurs en humanité, pour la mission unique de l'Eglise ; leur ministère est essentiellement de l'ordre de l'accompagnement. Il leur incombe de réformer les structures ecclésiales pour « *faire en sorte qu'elles deviennent toutes plus missionnaires, que la pastorale ordinaire en toutes ses instances soit plus expansive et ouverte, qu'elle mette les agents pastoraux en constante attitude de « sortie » et favorise ainsi la réponse positive de tous ceux auxquels Jésus offre son amitié* »²⁹. Particulièrement attentifs aux pauvres³⁰ et ouverts aux différentes formes de la religiosité populaire³¹, ils veilleront à prêcher ouvertement et explicitement l'Evangile du Christ³², en trouvant les moyens de se faire comprendre par ceux auxquels ils s'adressent. Le Pape adresse en effet une sévère mise en garde : « *Une pastorale en termes missionnaires n'est pas obsédée par la transmission désarticulée d'une multitude de doctrines qu'on essaie d'imposer à force d'insister* »³³... « *Parfois, en écoutant un langage complètement orthodoxe, celui que les fidèles reçoivent, à cause du langage qu'ils utilisent et comprennent, c'est quelque chose qui ne correspond pas au véritable Evangile de Jésus* »³⁴... « *C'est pourquoi il faut rappeler que tout enseignement de la doctrine doit se situer dans l'attitude évangélistrice qui éveille l'adhésion du cœur avec la proximité, l'amour et le témoignage* »³⁵. Plutôt que de seulement se situer en « maître » ou en enseignant (ce qui relèverait d'une position de « médiation descendante »), l'agent pastoral sera donc appelé à développer un regard contemplatif sur le monde et la société³⁶, capable de nouer des liens personnels stables et profonds³⁷, et ouvert à reconnaître et valoriser la présence et l'action de Dieu dans l'autre avant même sa propre intervention (ce qui relève davantage d'une position de « médiation ascendante »)³⁸.

²⁸ Cf. ibidem.

²⁹ Idem, n. 27.

³⁰ Cf. idem, n. 198 : « *L'Eglise a fait une option pour les pauvres, entendue comme une forme spéciale de priorité dans la pratique de la charité chrétienne dont témoigne toute la tradition de l'Eglise* ».

³¹ Cf. idem, n. 119 : « *La présence de l'Esprit donne aux chrétiens une certaine connaturalité avec les réalités divines et une sagesse qui leur permet de les comprendre de manière intuitive, même s'ils ne disposent pas des moyens appropriés pour les exprimer avec précision* » ; idem, n. 122-125.

³² Cf. idem, n. 39.

³³ Idem, n. 35.

³⁴ Idem, n. 41.

³⁵ Idem, n. 42.

³⁶ Cf. idem, n. 71.

³⁷ Cf. idem, n. 90.

³⁸ Cf. idem, n. 39 : « *L'Evangile invite avant tout à répondre au Dieu qui nous aime et qui nous sauve, le reconnaissant dans les autres et sortant de nous-mêmes pour chercher le bien de tous* » ; idem, n. 99 : « *Demandons la grâce de nous réjouir des fruits des autres, qui sont ceux de tous* ». Pour la double

2.3.3 Une nouvelle conception de la formation en Eglise

Ces citations de l'exhortation permettent de comprendre l'esprit dans lequel le Pape François nous invite à tous devenir « disciples missionnaires », et dont les conséquences doivent rejaillir sur l'approche que nous entendons donner, aussi en Suisse romande, à la formation des candidats agents pastoraux et de l'ensemble des baptisés. Selon les termes d'*Evangelii Gaudium*, cette formation est permanente et mutuelle, chacun étant toujours appelé en même temps à évangéliser les autres et à se laisser évangéliser par eux : « Assurément, nous sommes tous appelés à grandir comme évangélistes. En même temps, employons-nous à une meilleure formation, à un approfondissement de notre amour et à un témoignage plus clair de l'Évangile. En ce sens, nous devons tous accepter que les autres nous évangélisent constamment »³⁹. En plus de la priorité accordée aux pauvres, déjà mentionnée, l'attention aux laïcs, aux jeunes et aux personnes âgées se trouve soulignée de façon particulière⁴⁰. De manière générale, la formation ecclésiale doit conduire le disciple missionnaire à vivre dans une familiarité constante avec la Parole de Dieu⁴¹, à soigner le ministère de la prédication⁴², et à vivre dans une relation filiale permanente avec le Seigneur : « Quand un évangéliste sort de sa prière, son cœur est devenu plus généreux, il s'est libéré de l'isolement et il désire faire le bien et partager la vie avec les autres »⁴³. Tout au long de son texte, le Pape François n'hésite pas à mettre vigoureusement en garde les agents pastoraux contre de multiples tentations qui sont autant de pièges à éviter, comme « l'acédie égoïste », « le pessimisme stérile », « la mondanité spirituelle » ou « la guerre entre nous »⁴⁴. Mais encore ces écueils ne sont-ils mentionnés que pour mieux mettre en lumière l'attitude miséricordieuse et positive qui doit caractériser la vie chrétienne et donc aussi la formation ecclésiale, et qui se trouve comme rythmée par le refrain incessant dans la bouche du Pape : « Ne nous laissons pas voler l'enthousiasme missionnaire ! »⁴⁵ ; « Ne nous laissons pas voler la joie de l'évangélisation ! »⁴⁶ ; « Ne nous laissons pas voler l'idéal de l'amour fraternel ! »⁴⁷ Enfin, nous pouvons mentionner encore les quatre principes qui contribuent à donner sa cohérence au magistère du Pape François et qui pourront aussi orienter notre formation ecclésiale en Suisse

dimension (ascendante et descendante) de tout ministère à l'image de celui du Christ lui-même (cf. 1Tm 2,5), cf. B.-D. de La Soujeole, *Prêtres du Seigneur dans son Eglise*, Paris, Parole et Silence, 2009, p. 29 : « Le prêtre est non seulement celui par qui vient la grâce, mais aussi, et de plus en plus, celui à qui la grâce conduit ».

³⁹ Idem, n. 121.

⁴⁰ Cf. idem, n. 102 : « La formation des laïcs et l'évangélisation des catégories professionnelles et intellectuelles représentent un défi pastoral important » ; idem, n. 108 : « Les personnes âgées apportent la mémoire et la sagesse de l'expérience... Les jeunes nous appellent à réveiller et à faire grandir l'espérance ».

⁴¹ Cf. idem, n. 152.

⁴² Cf. idem, n. 135ss.

⁴³ Idem, n. 282.

⁴⁴ Cf. idem, n. 76-109.

⁴⁵ Idem, n. 80.

⁴⁶ Idem, n. 83.

⁴⁷ Idem, n. 101.

romande : « *Le temps est supérieur à l'espace* » ; « *L'unité prévaut sur le conflit* » ; « *La réalité est plus importante que l'idée* » ; et « *Le tout est supérieur à la partie* »⁴⁸.

Disposition 2 Ce concept entend adosser l'approche de la formation ecclésiale en Suisse romande à l'enseignement du Pape François développé tout au long de son exhortation apostolique « *Evangelii Gaudium* ». Celui-ci propose de considérer la « communauté des disciples missionnaires » que sont tous les baptisés. A la lumière de cet enseignement, il veut envisager l'agent pastoral, qu'il soit prêtre, diacre ou laïc, comme l'un d'eux envoyé au service de tous.

⁴⁸ Cf. idem, n. 222-237.

DEUXIEME PARTIE : LA FORMATION DES AGENTS PASTORAUX, DISCIPLES MISSIONNAIRES

3. Les quatre dimensions de toute formation ecclésiale

Un premier élément où doit se vérifier cette approche renouvelée de l'identité de l'agent pastoral doit porter sur la question de sa formation. Celle-ci, sur la base de ce qui a été développé plus haut, doit être fortement marquée par une dimension communautaire, un lien avec le monde et une présence missionnaire dans la société. Être chargé d'un ministère ou d'un service pastoral implique toujours l'annonce de la Bonne Nouvelle aux pauvres, l'engagement au service du frère, chacun selon ses compétences propres, et l'initiation au mystère de la foi. Et cela ne peut se faire sans une formation adéquate. Dans son exhortation apostolique post-synodale « *Pastores dabo vobis* » (1992), le Pape Jean-Paul II avait déjà défini les quatre dimensions de la formation d'un candidat au presbytérat : humaine, spirituelle, intellectuelle et pastorale. Par la suite, cette approche a été appliquée à d'autres types de formations et de ministères en Eglise. Elle est reprise dans la *Ratio fundamentalis* de 2016 – consacrée aux candidats au presbytérat – qui développe précisément cette distinction en l'articulant avec les différents éléments impliqués dans la notion du « disciple missionnaire », distinguant notamment une étape « formatrice » (disciple) et une étape « pastorale » (missionnaire)⁴⁹. Nous considérons donc cette distinction toujours valable pour tous les candidats à un ministère en Eglise, selon les modalités propres à la vocation de chacun.

3.1 La formation humaine

Si chaque baptisé est appelé à être « disciple missionnaire », il apparaît clairement que la « formation humaine », acquise en famille et dans les relations en société, constitue le socle fondamental et une composante essentielle de toute formation à un ministère ecclésial. Jean-Paul II le disait déjà aux candidats au presbytérat : « *'Sans une formation humaine adéquate, la formation sacerdotale tout entière serait privée de son fondement nécessaire'. Cette affirmation des Pères synodaux n'exprime pas seulement une donnée toujours suggérée par la raison et confirmée par l'expérience : c'est une exigence qui trouve son motif le plus profond et le plus spécifique dans la nature même du prêtre et de son ministère* »⁵⁰. De fait, la dimension humaine de tout agent pastoral doit devenir, pour lui-même et pour les autres, un pont pour aller à la rencontre du Christ, et non pas un obstacle. La formation humaine n'est donc pas seulement nécessaire pour le candidat lui-même, mais aussi pour son ministère ou son service⁵¹. Une solide formation humaine et la construction d'une personnalité équilibrée contribuent à assumer le poids des responsabilités pastorales et à bien gérer la relation avec les autres. Qui dit formation humaine dit aussi éducation de la conscience morale, qui est

⁴⁹ Cf. *Ratio fundamentalis. Le don de la vocation presbytérale*, 2016.

⁵⁰ *Pastores dabo vobis*, n. 43.

⁵¹ Cf. *ibidem*.

intimement liée à la formation à la liberté responsable dans le domaine notamment de l'affectivité⁵². Cet équilibre affectif est au cœur de la formation humaine : « *L'homme ne peut vivre sans amour. Il demeure pour lui-même un être incompréhensible, sa vie est privée de sens s'il ne reçoit pas la révélation de l'amour, s'il ne rencontre pas l'amour, s'il n'en fait pas l'expérience et s'il ne le fait pas sien, s'il n'y participe pas fortement* »⁵³. A la suite du Christ, qui nous a aimés et s'est livré pour nous (Ga 2,20), cet amour va se réaliser, selon la vocation propre de chacun et les exigences de son état de vie, dans le don de lui-même. La question de l'affectivité touche toutes les personnes en formation, de sorte que toute formation ecclésiale doit l'intégrer pour tendre à l'épanouissement d'une authentique maturité affective⁵⁴. Cette question s'élargit aussi à toutes sortes de domaines relationnels et interpersonnels, comme la gestion des conflits, la patience et la persévérance dans le don de soi, ou la capacité à collaborer en équipe. La formation humaine constitue ainsi la base de la formation aux ministères et aux services pastoraux, sur laquelle pourra s'édifier la formation spirituelle, intellectuelle et pastorale.

3.2 La formation spirituelle

La formation humaine doit se développer au cœur d'une formation spirituelle⁵⁵. En effet, « *tout homme, créé par Dieu et racheté par le sang du Christ, est appelé à être régénéré "par l'eau et par l'Esprit" (Jn 3,5) et à devenir "fils dans le Fils". C'est dans ce dessein efficace de Dieu que se trouve le fondement de la dimension religieuse constitutive de l'être humain* »⁵⁶. Il est clair que ceci, une nouvelle fois, ne peut concerner les divers agents pastoraux que parce qu'il en va d'abord de la vie chrétienne de tout baptisé, chacun appelé à se montrer « disciple missionnaire » dans son propre lieu de vie. Prenant sa source dans cette commune exigence religieuse, la formation à la vie spirituelle se fait dans le sens d'une relation et d'une communion avec Dieu. La vie spirituelle engage la personne dans sa totalité. « *Il n'est pas douteux que la formation spirituelle ne doive occuper une place privilégiée dans la vie de chacun, car chacun est appelé à grandir sans cesse dans l'intimité avec Jésus-Christ, dans la conformité à la volonté du Père, dans le dévouement à ses frères dans la charité et dans la justice... Cette vie d'intime union avec le Christ dans l'Église est alimentée par des nourritures spirituelles communes à tous les fidèles, en particulier par la participation active à la sainte Liturgie* »⁵⁷. La formation spirituelle, ancrée dans l'écoute de la Parole de Dieu, est commune à

⁵² Cf. idem, n. 44.

⁵³ *Redemptor hominis*, n. 10.

⁵⁴ Cf. par exemple, pour les prêtres appelés au célibat, *Pastores dabo vobis*, n. 43 : « *L'éducation à l'amour responsable et la maturation affective de la personne sont absolument nécessaires à celui qui, comme le prêtre, est appelé au célibat... La maturité humaine et en particulier la maturité affective exigent une formation limpide et forte à la liberté qui prend les traits d'une obéissance convaincue et cordiale à la "vérité" de son être propre, au "sens" de son existence, c'est-à-dire au don sincère de soi, comme route et contenu fondamental de l'authentique réalisation de soi* ».

⁵⁵ Cf. idem, n. 45.

⁵⁶ Ibidem.

⁵⁷ *Christifideles laici*, n. 60.

tous les fidèles. Elle est centrale car elle vise à unifier l'être et la vie du chrétien. Cette formation constitue le cœur de la vie et de l'être de toute personne engagée dans un ministère ou un service pastoral.

3.3 La formation intellectuelle

La formation intellectuelle est liée aux formations humaine et spirituelle. Elle trouve sa justification dans le défi de toute évangélisation, à laquelle participent aussi bien les prêtres, les diacres que les agents pastoraux laïcs, à des degrés d'engagement divers. Le monde dans lequel nous vivons, où se côtoient indifférence religieuse et recherche de spiritualité, pluralisme et sectarisme, remise en cause de l'autorité de l'Église et recherche de repères sûrs, relativisme et intégrisme, justifie la forte exigence d'un excellent niveau de formation permettant un réel discernement critique selon les capacités et la vocation de chacun. Il en va par exemple ainsi, selon Jean Paul II, pour les candidats au presbytérat : « *L'obligation de l'étude, qui occupe une partie notable de la vie du candidat au sacerdoce, n'est pas un élément extérieur et secondaire du développement humain, chrétien et spirituel de sa vocation. En réalité, par l'étude, surtout de la théologie, le futur prêtre adhère à la Parole de Dieu, grandit dans la vie spirituelle et se dispose à accomplir le ministère pastoral* »⁵⁸. Cette vision de la formation intellectuelle du futur prêtre s'applique aussi aux autres ministres et services pastoraux : en effet, toute formation intellectuelle, quels que soient son niveau et ses accents, est bonne et nécessaire dans la mesure où elle conduit le candidat à approfondir sa connaissance de Dieu à travers sa Parole et la Tradition de l'Église. Cette formation intellectuelle comprend donc théologie, philosophie et sciences humaines avec tous les aspects que cela comporte. On peut noter l'importance d'acquérir de solides bases bibliques et dogmatiques, une capacité de lecture des situations et d'inculturation adéquate de l'Évangile, la faculté d'apprendre du monde et de la société, de connaître les techniques de communication et d'évangélisation, la morale chrétienne dans ses dimensions personnelles et sociales, en particulier la doctrine sociale de l'Église, l'initiation à l'étude des Pères de l'Église et de l'histoire de l'Église, ainsi que les rapports entre la foi et la raison⁵⁹.

3.4 La formation pastorale

Enfin, toute formation est réalisée en vue d'une transmission vivante de l'Évangile (proposition de la foi et pastorale d'engendrement) à laquelle est appelé, avec des accents particuliers, le futur prêtre, diacre ou agent pastoral laïc – toujours dans l'esprit et selon l'invitation du Pape François à vivre avec l'ensemble des baptisés en une « communauté de disciples missionnaires ». Cela vaut naturellement pour les candidats au presbytérat : « *Toute la formation des candidats au sacerdoce est destinée à les disposer d'une façon plus particulière à communier à la charité du*

⁵⁸ *Pastores dabo vobis*, n. 51.

⁵⁹ Cf. *Ratio fundamentalis. Le don de la vocation presbytérale*, n. 79-81.

Christ Bon Pasteur »⁶⁰. En outre, le Concile Vatican II⁶¹ « insiste sur la profonde coordination qui existe entre les divers aspects de la formation humaine, spirituelle et intellectuelle, et en même temps sur leur finalité spécifiquement pastorale »⁶². Pour les diacres, « il s'agit d'une formation à l'identification toujours plus complète à la diaconie du Christ »⁶³. Et pour les laïcs, le Concile Vatican II préconise « la création de Centres de documentation et d'étude, non seulement en matière théologique, mais aussi pour les sciences humaines... afin de développer les aptitudes des laïcs, hommes, femmes, jeunes et adultes, pour tous les secteurs d'apostolat »⁶⁴. Notons encore que si la formation pastorale comprend l'apprentissage de certaines méthodes, elle ne peut se réduire à une assimilation de techniques. Elle est destinée plutôt à acquérir un savoir-être et un savoir-faire, une capacité de corrélation entre la réflexion théologique et l'analyse pratique, une sensibilité pastorale, une conscience éclairée et une maturité dans les responsabilités, et doit permettre de « s'entraîner intérieurement à évaluer des situations, à établir des priorités, à trouver des moyens de les réaliser, le tout à la lumière de la foi et selon les exigences de la théologie pastorale »⁶⁵. Enfin, cette formation a aussi pour but d'apprendre la collaboration entre tous les acteurs de la pastorale : prêtres, diacres et agents pastoraux laïcs, avec tous les bénévoles et les autres baptisés. Elle visera à cultiver chez les personnes en formation une connaissance approfondie des différentes vocations dans leur heureuse complémentarité, ainsi qu'une authentique estime réciproque (cf. Rm 12,10), intégrant notamment les dimensions œcuméniques et interreligieuses propres à notre contexte ecclésial. A ce titre, elle constitue un défi important à relever, tout particulièrement en ces temps de pénurie de vocations où la collaboration devient encore plus indispensable avec tous les acteurs de la pastorale. Mais si elle s'est notamment imposée sous la pression de la pénurie des vocations presbytérales, nous comprenons aujourd'hui que cette collaboration correspond essentiellement aux exigences internes de la vocation baptismale de tout chrétien.

Disposition 3 Par mandat de la COR, le Centre catholique romand de formations en Eglise (CCRFE) est un acteur de la formation ecclésiale des agents pastoraux, selon leurs quatre dimensions. Sa mission « est de planifier, de coordonner et de dispenser la formation des candidats au presbytérat, au diaconat et à un ministère ou un service laïc ainsi que la formation continue des prêtres, diacres et agents pastoraux laïcs » (décision de la COR du 14.06.2013). Selon les orientations définies au sein du Conseil romand de la formation et sous la responsabilité ultime de la COR, le CCRFE s'acquitte de cette tâche, d'une part par les formations qui dépendent directement de lui, d'autre part en collaboration avec les autres acteurs de la formation en Suisse romande. Pour ce qui relève de ses responsabilités, le CCRFE veille à articuler formation initiale et continue dans un esprit de collaborations œcuméniques.

⁶⁰ *Pastores dabo vobis*, n. 57.

⁶¹ Cf. Concile Vatican II, Décret sur la formation des prêtres *Optatam totius*, n. 4 et n.8.

⁶² *Pastores dabo vobis*, n. 57.

⁶³ *Normes fondamentales*, n. 85.

⁶⁴ *Apostolicam actuositatem*, n. 32.

⁶⁵ *Pastores dabo vobis*, n. 58.

4. Le discernement

Le discernement est un processus qui concerne tout baptisé et qui se spécifie selon les vocations et les états de vie. Considérant la situation de la formation au presbytérat et répondant à un souhait du Concile Vatican II, le pape Jean-Paul II écrivait dans son exhortation apostolique : « *La situation a évolué en beaucoup d'endroits. Il y a un grand contraste entre, d'un côté, le style de vie et la préparation de base des enfants, des adolescents et des jeunes, même s'ils sont chrétiens et parfois engagés dans la vie de l'Église, et, de l'autre, le style de vie du séminaire et ses exigences de formation. Dans ce contexte, en communion avec les Pères synodaux, je demande qu'il y ait une période convenable de préparation précédant la formation donnée au séminaire* »⁶⁶. La récente *Ratio fundamentalis* du 8 décembre 2016⁶⁷ reprend cette idée et détaille le processus de toute formation ecclésiale en quatre étapes (propédeutique, formation du disciple, configuration au Christ, synthèse pastorale vocationnelle)⁶⁸, tandis qu'elle rend obligatoire l'année de fondation spirituelle ou année de discernement dans les diocèses du monde entier. Cette recommandation manifeste toute l'attention qui doit être portée à la question du discernement des futurs collaborateurs de l'évêque dans leurs différents ministères, tant de la part des candidats que du point de vue de l'autorité pastorale et des milieux de formation.

4.1 Le temps du discernement pour les différents ministères

Cette demande du pape, qui fait suite à différentes expériences de par le monde, a déjà eu une suite concrète chez nous avec la mise sur pied d'une année de discernement pour les candidats au presbytérat des diocèses de Suisse romande. Cette année permet aux candidats d'acquérir une formation de base et de vivre un temps de discernement avant d'entrer au grand séminaire⁶⁹. Cette année de discernement est appelée à prendre en compte l'histoire ecclésiale et personnelle de plus en plus hétérogène d'une grande partie des candidats au presbytérat en vue de servir la fondation humaine et spirituelle des candidats⁷⁰. La première année à laquelle s'engagent les candidats au diaconat permanent est aussi conçue comme une année de discernement. Durant cette année, les rencontres proposées visent à permettre aux candidats d'apprendre à connaître la spécificité du ministère diaconal, d'éprouver les motivations de leur vocation et d'approfondir le désir d'une spiritualité à la suite du Christ Serviteur. Un temps de discernement est

⁶⁶ *Pastores dabo vobis*, n. 62 ; cf. aussi *Optatam totius*, n. 14.

⁶⁷ Cf. Congrégation pour le clergé, *Ratio fundamentalis. Le don de la vocation presbytérale*, 2016. Tout au long de cette partie, nous nous inspirons de ce texte magistériel récent ainsi que de ses applications locales sur les plans national (*Directives pour la formation au ministère presbytéral de la CES*, 2004) et romand (*Ratio localis de la Maison des Séminaires*, 2012).

⁶⁸ Cf. *Ratio fundamentalis. Le don de la vocation presbytérale*, p. 28-36.

⁶⁹ Cf. les expériences et les orientations données dans : Congrégation pour l'éducation catholique, *La période propédeutique, Document informatif*, Cité du Vatican, 1998.

⁷⁰ Cf. Éric HERTH, *Appelés par le Christ*, Artège, Perpignan, 2013.

également requis pour les candidats agents pastoraux laïcs, quel que soit leur niveau de formation, selon des modalités spécifiques et en veillant à respecter les différentes responsabilités des instances romandes, diocésaines ou cantonales. Ce temps de discernement est indispensable et, malgré les besoins urgents en personnel pastoral, il ne doit pas être bradé. Les conséquences d'un manque de discernement sont souvent plus difficiles à assumer que l'attente générée par le temps du discernement. L'acquisition d'une catéchèse de base de type catéchuménal, durant le temps de discernement, devrait aussi être prise en compte, dans la mesure du possible, pour les candidats au presbytérat, les candidats au diaconat permanent, et pour les candidats agents pastoraux laïcs. Dans ce contexte, la collaboration d'une instance de discernement neutre et libre peut être souhaitable et bienfaisante pour le cheminement personnel du candidat.

4.2 Les critères de discernement

Trois critères de discernement doivent particulièrement être soulignés : la vocation, l'amour de l'Église (qui se traduit aussi par le témoignage de vie et l'engagement concret dans le monde) et l'équilibre humain⁷¹. Tout d'abord, toute demande de formation en vue d'un ministère ou d'un service pastoral en Église est la réponse à un appel du Seigneur, que l'on se destine au presbytérat, au diaconat ou à un ministère ou service laïc. Un ministère ou un service d'Église est reçu de Dieu sur appel de la communauté (authentifié par l'évêque pour tout ce qui relève du plan diocésain). Un ministère ou un service pastoral n'est ni un droit, ni une promotion, ni un emploi comme un autre, ni une aide sociale, mais toujours et avant tout une vocation. Le second critère de discernement est l'amour du Seigneur Jésus-Christ et de son corps qu'est l'Église. Un amour qui se manifeste par un profond attachement à l'Église, à sa foi, à sa liturgie, à son ecclésiologie et par une fidélité attestée aux règles morales et canoniques de l'Église ; un amour qui donne le témoignage d'une vie chrétienne vécue en communion avec l'évêque du diocèse et avec le successeur de Pierre. En troisième lieu, l'équilibre humain est une condition indispensable à l'unité de la communauté. Il est la base nécessaire pour être en mesure d'assumer vraiment un ministère ou un service pastoral⁷². Ce critère revêt une importance toute particulière en un temps où il est de plus en plus difficile pour la société et les familles d'offrir des conditions d'éducation idéales.

4.3 La dimension continue du discernement

Le discernement est un processus qui s'étend sur la durée de chaque formation ecclésiale. Les institutions de formation sont appelées à vérifier que les finalités propres à la période éducative de chaque étape (propédeutique, formation du disciple, configuration au Christ et synthèse pastorale vocationnelle) soient

⁷¹ On pourra se référer notamment à *Pastores dabo vobis*, n. 44 et n. 62 ; *Normes fondamentales*, ainsi qu'à la *Ratio fundamentalis. Le don de la vocation presbytérale*, 2016.

⁷² Cf. *Ratio fundamentalis. Le don de la vocation presbytérale*, 2016.

atteintes par les candidat(e)s en formation. On tiendra compte pour cela des différentes évaluations périodiques mises en place par les formateurs. Ces derniers sont appelés à identifier, pour chaque étape, les critères permettant le passage d'une étape à l'autre. On attend des formateurs cohérence et objectivité dans ce travail d'évaluation qui peut être conduit en bonne collaboration avec les responsables des stages pratiques. Il est, de ce point de vue, recommandé de désigner et de former des formateurs susceptibles d'accompagner chaque étape de la formation, à commencer par le temps du discernement initial.

Disposition 4 Sous la responsabilité de l'autorité d'envoi (diocèse ou vicariat) et des instances de formation, des critères de discernement sont prévus pour tous les candidats à un ministère ordonné ou laïc en Suisse romande, quelle que soit la formation envisagée (prêtres, diacres, agents pastoraux laïcs : assistants, animateurs et auxiliaires pastoraux, selon les termes des *Directives pastorales de la CES*, document n. 12, p. 4). Les parcours de discernement pour le presbytérat et le diaconat permanent (sauf pour le Jura pastoral) sont confiés au CCRFE.

5. La formation initiale

La formation initiale vise essentiellement à poser les bases solides d'une formation humaine intégrale (philosophique, psychologique et morale). Elle tend en outre, en les articulant, à développer les compétences requises par le ministère ecclésial aux plans spirituel, intellectuel et pastoral. Enfin, elle inaugure et prépare une dynamique profonde de formation continue dont l'axe principal est la Parole de Dieu.

5.1 La dimension communautaire de toute formation ecclésiale

5.1.1 La dimension communautaire de toute formation

Selon la notion de « communauté de disciples missionnaires », l'Église Peuple de Dieu est communion, elle est même communion de communautés⁷³. Cette dimension ne s'apprend pas seulement par une formation, elle doit se vivre. L'apprentissage pratique de la communauté doit se faire d'abord dans la communauté de vie de chaque candidat à un ministère ou à un service pastoral. Il apparaît qu'en Suisse romande, les provenances et les expériences ecclésiales des candidats sont multiples (paroisses, mouvements, communautés religieuses, temps forts, etc.), ce qui pose aux instances de formation des défis et des points d'attention nouveaux. Compte tenu de ces expériences parfois ténues et fragiles, la dimension communautaire et de communion doit être privilégiée, dans la mesure du possible, durant toute la durée de la formation initiale⁷⁴. Un milieu de

⁷³ Les communautés religieuses et les communautés dites « nouvelles » doivent participer à cette communion *mutatis mutandis*. La formation pastorale de leurs membres doit tenir compte de ce qui est dit dans ce document.

⁷⁴ Cf. *Pastores dabo vobis*, n. 163.

formation communautaire spécifique à chaque ministère ou service pastoral avec un encadrement idoine permet à chacun de mieux s'enraciner dans sa vocation propre en partageant avec ceux qui ont la même vocation. Dans toute la mesure du possible, la dimension communautaire doit pouvoir se réaliser dans les milieux de formation, même si c'est à des degrés divers et sous des modes différents selon les parcours de formation.

5.1.2 La dimension communautaire entre les filières de formation

Cette même dimension communautaire doit aussi présider à un certain « décloisonnement » entre les différentes filières de formation, de façon à susciter et nourrir une véritable communion ecclésiale entre tous les agents pastoraux. En d'autres termes, les communautés spécifiques doivent se retrouver dans des espaces communs aux diverses filières, pour signifier et réaliser la communion ecclésiale, mieux intégrer la spécificité du ministère ou du service propre à chacun, développer le *sentire cum Ecclesia* en s'intégrant d'emblée dans la communion ecclésiale et la communion hiérarchique (c'est cette communion qui garantit la fécondité de tout ministère)⁷⁵, et offrir un accompagnement spirituel indispensable à toute formation à un ministère ou à un service pastoral.

Disposition 5a La formation initiale doit se vivre, dans toute la mesure du possible, dans un cadre communautaire qui permette aux candidats de se familiariser avec la réalité ecclésiale locale et de progresser ensemble dans les quatre dimensions de leur formation. Il est indispensable de veiller aussi à développer une forme de communion entre les diverses filières, le spécifique se pensant à partir du général commun à toutes les formations.

5.2 Les lieux de formation en vue des différents ministères

5.2.1 Les candidats au presbytérat

De façon générale, la formation des candidats au presbytérat doit se faire dans le cadre de la communauté de formation du séminaire. C'est là une nécessité réaffirmée par le Concile Vatican II⁷⁶. Le grand séminaire se veut communauté ecclésiale éducative, ou communauté particulière qui éduque⁷⁷. En ces temps où les vocations sacerdotales se font plus rares, il est très important de soigner le cadre de vie du séminaire et de favoriser par tous les moyens possibles une vie communautaire apte à soutenir les séminaristes dans leur chemin vers le presbytérat et à les enraciner dans leur vocation de prêtre⁷⁸. C'est là que les séminaristes apprendront à se conformer au Christ Pasteur par la prière et la vie sacramentelle, hors de toute perspective utilitariste.

⁷⁵ Cf. *Evangelii Gaudium*, n. 24 ; 111-134 ; 264-268.

⁷⁶ Cf. *Optatam totius*, n. 4.

⁷⁷ Cf. *Pastores dabo vobis*, n. 60 et 61.

⁷⁸ Cf. aussi la Conférence des évêques suisses, *Directives pour la formation au ministère presbytéral en Suisse*, CES, Fribourg, 2000.

Disposition 5b La Maison des Séminaires, en lien avec le CCRFE et la Faculté de théologie, est le lieu ordinaire de formation pour les candidats au presbytérat pour les diocèses de Lausanne, Genève et Fribourg et de Sion – ce qui n’exclut pas qu’une partie de la formation des séminaristes se déroule ailleurs. Les séminaristes d’autres diocèses suisses (à commencer par les candidats du diocèse de Bâle) et de communautés religieuses présentes en Suisse romande (notamment les Chanoines du Grand-St-Bernard et de St-Maurice) y sont également accueillis en priorité. Une *Ratio localis*, conforme aux prescriptions de la *Ratio fundamentalis* de 2016 et de la *Ratio nationalis* de la CES, précise son cadre de vie et de formation.

5.2.2 Les candidats au diaconat permanent

Il est important de veiller à ce que les candidats au diaconat permanent puissent bénéficier durant leur formation d’un accompagnement leur permettant de faire communauté, et ainsi d’approfondir leur vocation⁷⁹. Dans toute la mesure du possible, il est souhaitable que cet accompagnement puisse se réaliser de façon communautaire, en impliquant notamment leur famille, la communauté paroissiale et celle du domaine pastoral d’insertion.

Disposition 5c La formation des candidats au diaconat permanent est placée sous la responsabilité du CCRFE, sauf pour les candidats de la partie francophone du diocèse de Bâle (Jura pastoral), lesquels sont appelés à obtenir un titre universitaire en théologie (Bachelor ou Master). En plus de la période de discernement (habituellement d’une année), cette formation dure en principe trois ans avant l’ordination, suivis de deux ans d’accompagnement en début de ministère.

5.2.3 Les candidats agents pastoraux laïcs

Les candidats agents pastoraux laïcs sont aussi appelés à vivre leur formation dans un cadre communautaire (paroissial, religieux, familial, mouvement ou famille spirituelle). Ils doivent bénéficier d’un encadrement et d’un accompagnement spirituel qui les aide à faire communauté et à approfondir la vocation qui leur est propre⁸⁰.

Disposition 5d Conformément aux directives de la CES (doc. 12, p. 4), on distingue trois types d’agents pastoraux laïcs :

- Les *Assistants pastoraux*, au bénéfice d’une formation universitaire complète (par exemple Master en théologie à l’Université de Fribourg). Tandis que cette formation est avant tout intellectuelle, le CCRFE est chargé d’apporter à ces étudiants, durant leur formation et en lien avec les responsables de leurs diocèses respectifs, des compléments dans le domaine des formations humaine (rencontres communautaires, etc.), spirituelle (retraites, accompagnement, etc.) et pastorale (stages, etc.).

⁷⁹ Cf. *Normes fondamentales*, n. 82 et 86.

⁸⁰ Cf. *Apostolicam Actuositatem*, n. 32. On peut voir aussi la Conférence des évêques suisses, *Ordonnance cadre pour la formation des assistants pastoraux en Suisse*.

- Les *Animateurs pastoraux*, au bénéfice de la formation IFM ou jugée équivalente.
- Les *Auxiliaires pastoraux*, au bénéfice d'une formation initiale diocésaine ou cantonale (ou jugée équivalente par l'autorité ecclésiastique compétente).

6. La formation spécifique et complémentaire

Toute formation initiale s'accompagne d'une formation spécifique et complémentaire qui répond aux exigences propres des différents ministères et/ou aux divers champs pastoraux. Ces formations procèdent d'une triple écoute : une écoute de la Parole de Dieu, axe principal de la formation initiale et continue ; une écoute des besoins spécifiques des « disciples missionnaires » selon leurs diverses vocations et le champ d'activité qui est le leur ; une écoute des signes des temps et des réalités sociales, culturelles et pastorales dans lesquelles s'inscrit l'action de l'Eglise.

Disposition 6 En vue de certains champs pastoraux particuliers, des formations spécifiques peuvent être envisagées (aumônerie en milieux hospitaliers : CPT-CAS ; pastorale jeunesse : CAS ; pastorale sociale, catéchèse, formation d'adultes, etc). Coordonnées au niveau du Conseil romand de la formation, de telles offres de formation sont appelées à se développer en concertation et collaboration entre les différents acteurs (CCRFE, instances diocésaines ou cantonales, partenaires académiques et œcuméniques).

7. La formation continue

Pour chaque disciple missionnaire, la formation continue vise une adhésion toujours plus profonde au Christ et à l'action de l'Esprit, ainsi que le développement d'une capacité constante à apprendre de toute situation de vie. Elle est cette forme de sagesse et de maturité théologique qui sait toujours mieux discerner l'action de l'Esprit et la manière d'y coopérer. C'est la Parole de Dieu et sa réception quotidienne qui en sont l'axe principal. Plus encore que la formation initiale, la réalisation concrète de cette formation continue se trouve participée au niveau des différentes instances romandes (diocèses, vicariats).

7.1 Identifier les enjeux et les besoins

La nécessité de la formation continuée⁸¹ découle du fait que le missionnaire ne cesse jamais d'être disciple. Apprendre à connaître le Christ consiste à progresser patiemment dans un processus de configuration progressive et continue au Christ, dans son être et dans son agir, sous l'action de l'Esprit Saint⁸². La formation permanente est indispensable à qui veut rester fidèle à son ministère et au service

⁸¹ Cf. A. Cencini, *La formation permanente... Y croyons-nous vraiment ?* Bruxelles, 2014.

⁸² Cf. *Ratio fundamentalis. Le don de la vocation presbytérale*, p. 36.

de l'Église. Elle est le prolongement naturel de la formation initiale. L'aspect communautaire est également le cadre spécifique de la formation continue : il est important de tenir compte des tranches d'âges, des états de vie, des circonstances particulières de chaque agent pastoral ainsi que des spécificités et des questions particulières qui se posent à chacun des différents ministères. On veillera notamment à encadrer de manière spécifique les jeunes prêtres, les nouveaux diacres permanents et les agents pastoraux laïcs dans leurs premières années de leur ministère. On sera cependant attentifs à ne pas rendre ces formations trop lourdes, et à les maintenir conciliables avec les autres formations proposées (en particulier les sessions cantonales et diocésaines). Tout en considérant les problématiques particulières qui se posent plus particulièrement aux personnes dans leurs différents ministères, une attention spéciale sera donnée aux défis suivants⁸³ : l'expérience de la faiblesse personnelle qui apparaît dans les différentes contradictions personnelles qui se révèlent aux agents pastoraux au cœur de leur ministère ; le défi de la culture contemporaine qui requiert ouverture et mise à jour constante des contenus des quatre dimensions de la formation évoquée plus haut ; le risque de devenir fonctionnaire du sacré qui apparaît au fil des années ; comme l'a rappelé le Pape François, « nous n'avons pas besoin de prêtres fonctionnaires qui, tout en jouant un rôle, cherchent leur consolation loin du Christ. Seul celui qui tient son regard fixé sur ce qui est vraiment essentiel peut renouveler son oui au don reçu et, dans les diverses étapes de la vie, ne pas oublier de faire le don de soi-même ; seul celui qui se laisse conformer au Bon Pasteur trouve unité, paix et force dans l'obéissance du service »⁸⁴.

7.2 Un processus articulé avec les formations initiales

La formation intégrale considère la personne dans sa totalité, avec tout ce qu'elle est et tout ce qu'elle a, au service de la communauté chrétienne et en considérant les caractéristiques locales et sociétales. Il est important qu'une même dynamique porte et unisse la formation initiale et la formation continue. La dimension organique de la formation et la collaboration entre les différentes institutions de formation régissent tant la formation initiale que la formation continue. La communauté et la mission sont les fils conducteurs qui harmonisent formation initiale et formation permanente.

Disposition 7 Sous la responsabilité ultime de la COR, les orientations et les réalisations dans le domaine de la formation continue au niveau romand sont pensées, discutées au sein du Conseil romand de la formation, et réalisées en articulation entre le CCRFE et les services pastoraux des différents diocèses et vicariats romands. Certaines offres dépendent du niveau diocésain ou cantonal. L'envoi en formation relève d'une décision de l'autorité pastorale. Le CCRFE prévoit notamment un accompagnement des nouveaux prêtres, diacres, assistants pastoraux et animateurs pastoraux pendant les

⁸³ Cf. *id.*, p. 38.

⁸⁴ Lettre aux participants de l'Assemblée générale extraordinaire de la Conférence épiscopale italienne, 8 décembre 2014.

premières années de leur ministère, ainsi que diverses offres destinées à soutenir les agents pastoraux dans l'exercice de leur ministère.

Table des matières

Concept global de la formation en Eglise en Suisse romande.....	1
RESUME.....	2
PREMIERE PARTIE : PRINCIPES ET FONDEMENTS.....	3
1. Fondements théologiques et rappels historiques	3
1.1 La mission participée de l'Eglise et l'importance de la formation	3
1.1.1 Le Christ et l'Eglise	3
1.1.2 L'unique mission de l'Eglise	3
1.1.3 D'abord, le baptême	3
1.1.4 Les différents ministères et services en Eglise	4
1.1.5 Une coopération plus étroite de certains baptisés.....	4
1.2 Rappel historique de la situation en Suisse romande	5
1.2.1 Le CIFT et le Concept global de 2003	5
1.2.2 Les principaux accents du Concept global de 2003	5
1.2.3 De nouvelles évolutions.....	5
2. Un nouvel accent : l'enseignement du Pape François et la figure du « disciple missionnaire »	6
2.1 La dimension programmatique de l'exhortation apostolique « Evangelii Gaudium »	6
2.1.1 De nouveaux « signes des temps »	6
2.1.2 Une Eglise « en sortie ».....	7
2.2 Le défi du renouvellement de la pastorale	8
2.2.1 Un mouvement de conversion missionnaire	8
2.2.2 Des conséquences pratiques pour la pastorale	8
2.3 La figure du « disciple missionnaire ».....	9
2.3.1 Une identité renouvelée pour toute la communauté ecclésiale	9
2.3.2 Une identité renouvelée pour l'agent pastoral	10
2.3.3 Une nouvelle conception de la formation en Eglise	11
DEUXIEME PARTIE : LA FORMATION DES AGENTS PASTORAUX, DISCIPLES MISSIONNAIRES	13
3. Les quatre dimensions de toute formation ecclésiale	13
3.1 La formation humaine	13
3.2 La formation spirituelle	14
3.3 La formation intellectuelle.....	15
3.4 La formation pastorale	15
4. Le discernement	17
4.1 Le temps du discernement pour les différents ministères	17
4.2 Les critères de discernement	18
4.3 La dimension continue du discernement.....	18
5. La formation initiale.....	19
5.1 La dimension communautaire de toute formation ecclésiale	19
5.1.1 La dimension communautaire de toute formation	19
5.1.2 La dimension communautaire entre les filières de formation.....	20

5.2	Les lieux de formation en vue des différents ministères.....	20
5.2.1	Les candidats au presbytérat	20
5.2.2	Les candidats au diaconat permanent	21
5.2.3	Les candidats agents pastoraux laïcs	21
6.	La formation spécifique et complémentaire.....	22
7.	La formation continue	22
7.1	Identifier les enjeux et les besoins	22
7.2	Un processus articulé avec les formations initiales	23

Adopté et promulgué par la COR en sa séance du 15 février 2019 à Givisiez.

Le président de la COR

Abbé Jean Jacques Theurillat

Abbé J. J. Theurillat

Le président du Conseil Romand
de la Formation

Abbé Pierre-Yves Maillard

Pierre-Yves Maillard